



COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 13 JUIN 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : M. Dany Carpentier, président et conseiller municipal
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
Mme Éliane Monteiro, citoyenne membre

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (13 h 14 à 15 h 44)
M. François Bélisle, conseiller municipal (départ : 13 h 25)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale (départ : 16 h)
M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire (départ : 14 h 14)
M. Robert Dufresne, chef de service – Développement, redéveloppement et programmes
Mme Anne-Laurence Dumont, architecte-paysagiste
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable
M. Robert Lajoie, urbaniste en chef
M^e Sarah Landry, juriste en accès à l'information
Mme Myriam Lavoie, chef de service – Planification et urbanisme
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Elisabeth Quessy, coordonnatrice – Architecture, programmes, patrimoine et redéveloppement (15 h 43 à 16 h 02)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communication et participation citoyenne (arrivée : 13 h 43)
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable

Absence : Mme Geneviève Auclair, vice-présidente et conseillère municipale
M. Orlanduccio Fantini, citoyen membre

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

La réunion débute à 13 h 02 et M. Dany Carpentier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Dany Carpentier demande aux personnes présentes s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous y consentent et la réunion est enregistrée.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Dany Carpentier fait la lecture de l'ordre du jour et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 14 avril 2023 et du 9 mai 2023**

Les procès-verbaux des réunions du 14 avril et du 9 mai 2023 sont adoptés à l'unanimité.

5. **Barrière contestée sur une voie publique – 6^e Rang Ouest**

M. François Bélisle rappelle aux membres du Comité que le 6^e Rang Ouest se prolonge dans un boisé où se trouve un chemin utilisé par des citoyens et par l'entreprise Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. Or, en septembre 2019, des citoyens s'étaient opposés au passage de camions lourd sur ce chemin et l'entreprise a déposé une demande à la Ville afin d'installer à leurs frais une barrière délimitant la partie en gravier de la partie asphaltée. M. Bélisle ajoute qu'au moment de l'installation de la clôture en mai 2020, les citoyens qui devaient utiliser le chemin pour avoir accès à leurs terres avaient une copie de la clé permettant d'ouvrir la barrière. Toutefois, le cadenas de la barrière aurait été changé à maintes reprises sans que les citoyens concernés aient une copie de la nouvelle clé. Par conséquent, M. Bélisle demande aux membres du Comité d'émettre une recommandation favorable au retrait de ladite barrière, et à défaut, recommander que les citoyens aient obligatoirement une copie de la clé permettant l'accès audit chemin.

Pour sa part, Monsieur Robert Lajoie affirme que la décision d'installer une barrière a été prise afin de limiter les intrusions sur le site, de réduire le vandalisme, de limiter la circulation de camions lourds sur les conduites de gaz, en plus de limiter l'accès aux citoyens qui utilisaient le site illégalement pour y déposer des déchets. Il ajoute que si le Comité émet la recommandation suggérée, Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. vont demander à la Ville une compensation en plus d'une garantie que les déchets cumulés soient retirés rapidement, en plus d'implanter des panneaux de signalisation et d'augmenter les probabilités que les camions lourds y circulent à nouveau. Enfin, M. Lajoie informe les membres du Comité qu'une recommandation favorable au maintien de la barrière devra être suivie d'une résolution du Conseil pour le retrait du caractère public du chemin. Il termine en soulignant que dans tous les cas, une servitude de passage sera requise, car les propriétaires visés doivent passer sur un lot privé pour accéder à leurs lots.

Les membres du Comité discutent des options présentées, et M. François Bélisle affirme que le dépôt illégal de déchets n'est pas un motif valable et que la Ville doit offrir le service aux citoyens. À la suite de propos tenus par M. François Bélisle à l'égard de la Direction de l'aménagement et du développement durable visant particulièrement MM. Robert Lajoie et Robert Dussault, le président demande l'arrêt immédiat des discussions sur ce sujet.

6. **Consultation sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire**

Le gouvernement provincial a présenté le projet de loi n° 16 visant, entre autres, la modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que la révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Mme Myriam Lavoie explique aux membres que cette révision est majeure, car le schéma d'aménagement et de développement doit être conforme aux OGAT, les dernières orientations datant de 1994. Ce faisant, elle présente aux membres du Comité les orientations proposées par le gouvernement ainsi que les conséquences de ces orientations. M. Dominic Thibeault ajoute que ces nouvelles obligations auront des impacts considérables sur les équipes de travail de sa direction. Par conséquent, Mme Lavoie propose aux membres du Comité d'émettre une recommandation permettant à son équipe d'analyser les nouvelles orientations proposées afin de rédiger un mémoire qui sera déposé lors d'une consultation gouvernementale sur les OGAT.

Les membres du Comité conviennent d'aller de l'avant avec la recommandation proposée, et demandent qu'un suivi soit fait à la réunion du 11 juillet 2023.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que l'équipe de la planification et de l'urbanisme procède à l'analyse des orientations gouvernementales proposées par le projet de Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et recommande la rédaction d'un mémoire afin que la Ville puisse se prononcer sur ces orientations. Adopté à l'unanimité.

7. **Mise en œuvre du Plan directeur de revitalisation du centre-ville**

M. Marc-André Godin rappelle aux membres du Comité que le plan directeur actuel a été réalisé en concertation avec le milieu grâce à des subventions gouvernementales. Le plan directeur a permis à la Ville de concrétiser plusieurs actions : la piétonnisation de la rue des Forges, l'acquisition de planteurs, le marquage ludique au sol, l'aménagement des espaces publics par des aménagements transitoires, l'animation du centre-ville en période hivernale (projet Chaleur humaine et jeu d'évasion), la mise en place du projet sur le vivre-ensemble, les projets en art urbain. Or, comme la subvention gouvernementale prendra fin en décembre 2023, M. Godin explique aux membres qu'ils doivent se positionner sur la suite des actions à prendre dans le cadre du Plan directeur de revitalisation du centre-ville, et leur propose trois scénarios :

- Scénario 1 : Maintien de la piétonnisation de la rue des Forges et du marquage artistique (coût réel d'intervention 60 000 \$)
- Scénario 2 : Maintien de la piétonnisation de la rue des Forges, du marquage artistique et des aménagements transitoires des espaces publics (coût réel d'intervention 90 000 \$)
- Scénario 3 : Maintien de la piétonnisation de la rue des Forges, du marquage artistique, des aménagements transitoires des espaces publics, du projet vivre-ensemble, de l'art urbain et de l'animation hivernale (coût réel d'intervention 150 000 \$)

Enfin, M. Marc-André Godin précise que le Comité action centre-ville recommande pour sa part la mise en place du troisième scénario. Les membres du Comité discutent des scénarios proposés, et M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il serait favorable à un scénario visant le maximum d'action à moindres coûts. Selon lui, la Ville pourrait prioriser le deuxième scénario en ciblant certains projets pour tenter de réduire les coûts.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le troisième scénario. Adopté à la majorité des voix.

8. Logements

8.1. Règlement établissant un Programme de soutien au développement de logements abordables

Le Programme de soutien au développement de logements abordables est présenté aux membres du Comité, et M. Robert Dufresne explique que le programme est issu d'une action de la Politique d'habitation visant à développer un programme de subvention pour la création de logements abordables. Les objectifs de ce programme sont de stimuler la réalisation de logements locatifs hors marché dans les vieux quartiers et dans la première couronne pour une clientèle à revenus modiques, de redévelopper les terrains devenus vacants, de recycler des bâtiments ayant un potentiel de conversion et de réhabiliter des bâtiments résidentiels vacants ou en déclin. Pour ce faire, M. Dufresne propose d'abroger les différents programmes de construction de logements abordables pour créer un nouveau programme de logements abordables financé par le Fonds de développement du logement abordable. Il propose également de privilégier l'application du programme aux vieux quartiers et à la première couronne, et d'offrir des conditions plus avantageuses pour les vieux quartiers. Enfin, M. Dufresne présente aux membres du Comité les critères de priorisation proposés lors de l'analyse d'un projet soumis.

Les membres du Comité discutent du programme, et Mme Pascale Alberne-Lahaie propose l'ajout d'un critère pour favoriser l'équité des quartiers afin que l'ensemble du territoire de la Ville puisse bénéficier de l'offre de logements abordables. Or, M. Marc-André Godin explique que les premiers quartiers sont avantageux vu la présence des services à proximité et craint de freiner les promoteurs en imposant un plus large périmètre étant donné les difficultés actuelles au niveau de la disponibilité des terrains.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption du Règlement établissant un Programme de soutien au développement de logements abordables. Adopté à l'unanimité.

8.2. Registre des loyers – Vivre en Ville

M. Dany Carpentier informe les membres du Comité que l'organisme Vivre en Ville a pris l'initiative de mettre en place un site web afin que les citoyens puissent déclarer le coût de leur

loyer. Bien que la Ville ne soit pas responsable de ce registre, M. Carpentier propose que le Comité recommande qu'une résolution soit émise par le Conseil municipal afin de faire connaître l'existence de ce registre. Il affirme qu'il s'agit d'une solution intéressante vu sa gratuité et l'aide apportée aux citoyens. De plus, M. Marc-André Godin rappelle aux membres qu'il n'est pas dans la mission de la Ville de créer un registre des loyers, mais que cette résolution pourrait informer les citoyens qu'il existe un tel outil. Enfin, Me Annie Pagé et M. Robert Dussault mettent en garde les membres sur la proposition qui leur est soumise en raison de la responsabilité de la Ville qui peut être engagée face à cet appui, et Mme Cynthia Simard souligne que son équipe ne pourra pas en faire la promotion puisque les communications faites doivent avoir un lien uniquement avec les produits et services offerts par la Ville.

Les membres du Comité discutent de la proposition de M. Carpentier, et M. Pierre-Luc Fortin affirme que la Ville devrait diffuser cette information. Pour sa part, Mme Sabrina Roy met en garde les membres du Comité sur la fiabilité des informations contenues au registre étant donné qu'il s'agit de déclarations volontaires sans vérifications faites par l'organisme. Enfin, M. Carpentier indique vouloir prendre connaissance des résolutions adoptées par les Villes ayant donné leur appui au registre avant de pouvoir se prononcer.

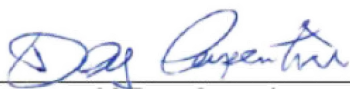
Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas aller de l'avant avec le dépôt d'une résolution visant à informer les citoyens de l'existence du registre des loyers. Adopté à la majorité des voix.

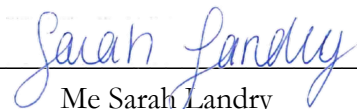
(...)

Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 41.



M. Dany Carpentier
Président du Comité et conseiller municipal



Me Sarah Landry
Juriste en accès à l'information